

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2018

Le 2 octobre deux mil dix-huit les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à **19 heures 30**, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 septembre 2018

Etaient présents : Mmes, Mrs, EPRINCHARD Michel, RIVAUD Marie Joseph, BOUCHEREAU Isabelle, BABIN Eric, BERNARD Andrée, PROU Marie-Hélène, LAMOTHE Catherine, RINALDI Sabrina, LIAUD Éric, CLISSON Philippe, HÉRISSÉ Mathieu, PORCHERON Patrice.

Etaient excusés :

ARDOUIN Hervé pouvoir à BOUCHEREAU Isabelle
SALLES Anna-Maria pouvoir à LAMOTHE Catherine
FOURNIÉ Samuel, pouvoir à EPRINCHARD Michel
GAGNAIRE Jean-Marie pouvoir à HÉRISSÉ Mathieu,
BERNET Jean luc, pouvoir à RIVAUD Marie Joseph

Etait absente :

BAILLY Lise

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 12. **Nombre de votants :** 17

Secrétaire de séance : Mme BOUCHEREAU Isabelle

Approbation par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 4 septembre 2018 à l'unanimité.

Ajout de points supplémentaires :

- Dossier immeuble en ruine Grand rue
- Requête d'un conseiller municipal
- Décision budgétaire modificative.

1- Accueil d'une délégation communautaire

Le Conseil municipal accueille une délégation communautaire composée de Fabrice Michelet, Président, Jacques Pineau, Jean José Fébréro et Patrick Charpentier, vices présidents. Plusieurs dossiers ont été évoqués dont la piscine communautaire, la maison communale des jeunes, et le fonctionnement de la communauté de communes.

2- Présentation des organigrammes de la communauté de communes

M. le maire donne à chaque conseiller, le circuit des assemblées et l'organigramme des services qui lui ont transmis par les services administratifs de la communauté de communes.

3- Avenant rénovation salle socio culturelle

Le support du carrelage de la salle socio-culturelle étant soufflé, des travaux de dépose et la réalisation d'une chape béton doivent être réalisés dans l'urgence. Le devis de l'entreprise Richard s'élève à 4 224 € TTC et est validé par le conseil municipal.

4- Présentation du budget du CCAS

Après acceptation de la DGFIP de transférer l'excédent d'investissement de 179 k€ sur le budget de fonctionnement et après intégration des écritures 2018, le déficit de ce budget s'élève à 9 078 €. Il sera compensé par le budget général de la commune.

M. le Maire propose au conseil d'annuler la demande d'aide financière exceptionnelle qui avait été antérieurement faite auprès du CIAS (de 30 k€).

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

5- Installation des ombrières au gymnase

M. le maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet. Le permis de construire a été accordé, le sondage du sol est prévu pour le 3 octobre et une réunion avec la société Technique Solaire est programmée le 11 octobre prochain.

6 - Rapport du conseil du CCAS.

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport du conseil extraordinaire du CCAS qui a eu lieu le 26 septembre dernier.

7 - Etat de propreté de la Grand rue

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réunir de nouveau les propriétaires et les locataires des immeubles de la Grand rue afin d'évoquer la propreté des façades des immeubles.

8- Détermination du prix du KW/h des réseaux de chaleur

1- Réseau Ecoles/foyer résidence/ poste/ logements communaux

Il est alimenté avec des plaquettes de bois. Le coût réel au kw/h est de 0,0774 €

2- Réseau Mairie/ Salle socio-culturelle/ Pôle patrimoine

Il est alimenté avec des granulés de bois. Le coût réel au kw/h est de 0,1031 €

3- Réseau Espace Salcido

Il est alimenté avec des granulés de bois. Le coût réel au kw/h est de 0,1031 €

9- Questions supplémentaires

A – Immeuble en ruine Grand Rue

Les frais engagés par la commune ne feront l'objet d'aucune prise en charge des services de l'état, les domaines rejetant l'appropriation du bien sans maître ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter sa décision d'incorporer le bien dans le domaine de la commune, lors d'un prochain conseil.

B – Requête d'un conseiller

Samuel Fournié pour des motifs personnels et professionnels demande au conseil municipal à être relevé de ses fonctions de conseiller délégué. Il continuera néanmoins à assister les agents du village vacances.

C – Décision budgétaire modificative

Afin de pouvoir régler deux notes d'honoraires liés aux travaux de la Poste :

Dont 241,94 € pour le cabinet CEBI

Dont 164,60 € pour le cabinet BME

le conseil municipal valide la décision suivante :

Article 2183 : - 407 €

article 21318-29 : + 407 €

10- Questions orales

A – Véhicule électrique en auto partage

Le conseil d'administration du CCAS a validé la proposition de restituer la CO en autopartage, au service d'aide à domicile du CIAS et de la remplacer par une Renault Zoé.

B – Rénovation du local SDF

Le conseil donne son accord pour une étude sur l'agrandissement du local SDF.

C – Achat d'une débroussailleuse sur roue

Ce matériel plus performant, permettra aux agents de gagner du temps. Le Coût s'élève à 959 € HT.

D – Rénovation du totem du Foyer résidence

Le film s'est fortement dégradé avec les chaleurs de l'été. L'entreprise Ric collectivités se propose de le remplacer gracieusement.

E – Appel à candidature :

Le conseil de développement est une instance de démocratie participative composée d'une soixantaine de membres bénévoles de la société civile. Ce conseil est devenu obligatoire avec la mise en place de la communauté de communes. Il sera composé de 4 collègues, devra respecter la parité hommes femmes, et une répartition cohérente sur le territoire. Aucun élu ne peut participer à ce conseil. L'information sera transmise aux habitants de la commune.

F – Réunion publique riverains route de Ruffec

M. le Maire demande à la commission de bien vouloir organiser une réunion avec les riverains en vue de mettre en place un stationnement alterné Route de Ruffec et Rue de Saunière en vue de faire ralentir les automobilistes.

11- Informations diverses

Refus de M et Mme Hasley, de l'offre de rachat faite par le conseil municipal de leur propriété à Vaussais. L'immeuble a été retiré de la vente.

Accès des bus scolaires au collège : les services des transports scolaires refusent la proposition qui a été faite. Une réunion sur place est programmée le 17 octobre à 9 heures.

Travaux de remembrement liés à la LGV : nouveaux chemins, fossés etc... Le choix des entreprises pour la réalisation des travaux évalués à 1 million d'euros, se fera le 4 octobre avec un début de chantier prévu en novembre et pour une durée de 6 mois.

Citoyens vigilants : une rencontre avec le Commandant CLERBOUT, le Capitaine SAVINEAU et le major CHARGELÉGUE est prévue le 8 octobre.

Rappel au conseil de la ballade « terre de lecture » prévue le 6 octobre à 14 h 30.

Journée de la résistance : prévue le dimanche 21 octobre 2018.

Agenda :

Prochain conseil municipal : le 13 novembre 2018 à 19 h 30

Prochaine réunion des adjoints : le 7 novembre 2018 à 19 h 00

La séance est levée à 23 heures 30.